



La destruction du cloître de la Trinité

JEAN-CLAUDE PASQUIER

Résumé : Voici tout juste un peu plus d'un siècle, en 1907 plus précisément, les galeries ouest, sud et 'est' du cloître gothique de l'ancienne abbaye de la Trinité de Vendôme disparaissaient à jamais sous la pioche des démolisseurs. Avec le recul, cette « affaire » ne semble pas avoir préoccupé outre mesure les Vendômois de l'époque ; quant au motif de cette destruction inconsidérée, on évoque, essentiellement, aujourd'hui, le bien-être des chevaux qui, disait-on, « manquaient d'air » dans ce cloître transformé partiellement en écuries et en manège. En fait, ces conclusions hâtives, trop souvent colportées dans les visites de ville et sans cesse complétées dans les textes, ne reflètent en aucune manière

l'exacte vérité. Cette disparition affecta vivement, quoi qu'on en dise, plusieurs associations de défense du patrimoine local et non des moindres, comme nous le verrons, ainsi que la Presse et un grand nombre d'habitants de la ville ; bien plus, les chevaux n'y furent pour rien... ou si peu.

Mots clés : Cloître, Galeries, Abbaye de la Trinité, Démolition, Destruction, Génie militaire, Société archéologique du Vendômois, Touring-Club de France, Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, Ministre de la Guerre, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, Inspecteur général des Monuments historiques, Journal Le Patriote, Journal des Débats.

Une louable intention

Déjà, lors de la réunion du conseil municipal de Vendôme, en date du 12 octobre 1900, la copie d'un extrait du rapport concernant le sort de la cour du cloître, adressé par le colonel du 20^e Chasseur à M. le général commandant le 5^e corps d'armée d'Orléans, était soumise aux élus ; en voici la teneur :

[...] C'est un trou sans air et sans lumière qui devient un cloaque en hiver et qui répand une odeur nauséabonde en été. Il y a un intérêt urgent pour les hommes à le désaffecter. Il y a aussi un intérêt d'art qui ne peut

être indifférent à retirer les chevaux d'un cloître qui est une merveille d'architecture déshonorée par l'usage qu'on en fait.

Il y a enfin un intérêt de convenance à éloigner de la cathédrale [l'abbaye] les bruits du quartier qui troublent parfois l'exercice du culte. On conserverait les chambres d'hommes des bâtiments B et C [les anciens bâtiments conventuels ouest et 'est']. On pourrait rendre à la ville le cloître situé au-dessous qui renferme actuellement les écuries et les cantines.

Il y aurait lieu de s'assurer s'il ne serait pas possible d'intéresser la municipalité à cette combinaison et

d'obtenir en échange de la cession consentie le concours pécuniaire de la cité pour les constructions nouvelles qu'elle nécessiterait [...].

Le conseil municipal ainsi consulté décidait, avant de se prononcer définitivement, de renvoyer la question à l'examen de la commission des Bâtiments.

Quelle suite fut alors donnée à cette proposition ? Que se passa-t-il entre la ville et l'armée en place depuis 1802 ? Nous l'ignorons. Apparemment, aucune autre séance municipale comprise entre 1900 et 1908 ne fera la moindre allusion à la sauvegarde du cloître de la Trinité. Curieusement, la ville semble même s'en désintéresser ou veut ignorer le sort qu'on lui réserve. La loi du 6 décembre 1905 préconisant la séparation des Églises et de l'État étant dans tous les esprits, pour le conseil municipal de Vendôme, majoritairement anticlérical, le sauvetage du « promenoir des moines », alors inclus dans le quartier de cavalerie, ne devait pas être, de toute évidence, sa préoccupation première.

Toujours est-il que six ans plus tard, en 1906, l'éventuelle restitution de ce cloître prit une toute autre tournure : l'armée ne voulant plus rien savoir imposait maintenant sa démolition.

Une réaction bien légitime

Précisément, en cette fin d'année 1906, la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois fut, semble-t-il, et avec juste raison, la première à réagir. M. l'abbé Gougeon, membre du bureau de la dite société, informé du projet du Génie militaire de la destruction d'une partie « des cloîtres de la Trinité », avait, dans une lettre adressée au secrétaire de l'association, M. Bonhoure, poussé le cri d'alarme contre cet acte de vandalisme. Et c'est à la suite de ce courrier que le président, M. Raoul Barré de Saint-Venant, en personne, l'auteur du *Dictionnaire du Vendômois*, envoya à M. le directeur des Beaux-Arts, dès le 26 septembre 1906, une requête tendant à empêcher pareil projet :

Je viens, écrit-il, au nom de la Société archéologique du Vendômois, dont j'ai l'honneur d'être le président, vous signaler un véritable acte de vandalisme qui va se commettre ces jours-ci à Vendôme.

Le Génie militaire, dans le but d'approprier certains bâtiments du quartier de Cavalerie [quartier Rochambeau] est sur le point de jeter bas la partie la plus intéressante des anciens cloîtres de l'abbaye de la Trinité de Vendôme.

Ces cloîtres datent du XV^e siècle et forment un des monuments les plus curieux de notre ville.

Un côté d'entre eux (environ un quart) est annexé à l'église de la Trinité classée comme monument historique (M. Boeswillwald, architecte).

Ce côté est maintenant à l'abri des profanations.

Les autres côtés sont convertis en bâtiments de service dépendants du quartier de Cavalerie, en écuries,

cantines, magasins, etc. Dans cette partie se trouve la curieuse salle capitulaire de l'ancienne abbaye, ce qui forme le morceau le plus important du monument. C'est cette partie, paraît-il, qui va disparaître.

Sa destination la soumettait bien à certaines déprédations fâcheuses, mais au moins, dans sa structure première, elle était conservée.

Le Génie militaire, qui ne peut avoir le sentiment de l'art, veut remplacer cela par des bâtiments plus commodes, alors que dans ce quartier de Cavalerie, il ne semble pas manquer de place libre pour en édifier de nouveaux.

Nous voulons croire, Monsieur le Directeur des Beaux-Arts, que vous consentirez à prendre en main cette affaire et interposer la grande autorité de votre nom et de votre situation pour faire surseoir à ces mesures de destruction de ce spécimen curieux de l'art religieux du XV^e siècle.

Les amis des arts et de l'archéologie vous en seront vivement reconnaissants, comme aussi l'opinion publique qui commence à s'émouvoir en présence de ces déplorables projets.

Mais il y a grande urgence, attendu qu'on nous donne les travaux de démolition comme imminents. Nous vous aurions averti plus tôt si ces projets n'avaient pas été tenus secrets.

Dans l'espoir d'un accueil favorable à cette demande d'intervention, je vous prie [...] (fig. 1).

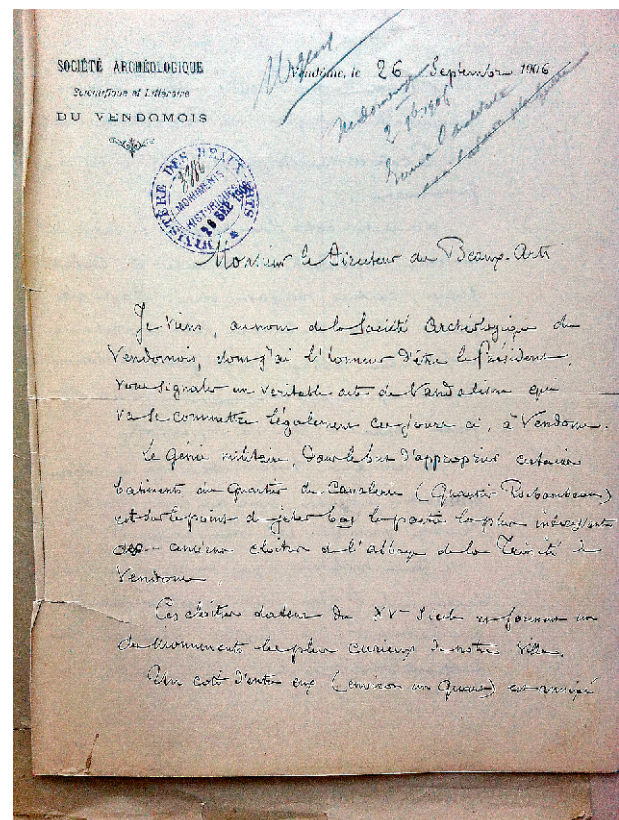


Fig. 1 : Lettre de R. de Saint-Venant aux Beaux-Arts (SDH, archives du Génie).

De son côté, M. Renault, conservateur du musée de la ville, alors rue Poterie, informait le bureau dont il était membre de droit que, sur son incitation, la commission départementale des sites et monuments historiques, réunie récemment à Blois, faisait également transmettre à M. le ministre de la Guerre, le vœu que le cloître de l'abbaye fût entièrement respecté.

La procédure de sauvegarde du cloître s'enclenche

La réponse des Beaux-Arts fut relativement rapide. Le 6 octobre [1906], M. Dujardin-Beaumetz, son sous-secrétaire, écrivait à M. Boeswillwald, architecte des Monuments historiques dont dépendait la Trinité :

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie d'une lettre par laquelle M. le Président de la Société Archéologique du Vendômois m'informe que dans le but d'approprier à ses besoins certains bâtiments du quartier de cavalerie, le Génie militaire serait sur le point d'ordonner la démolition d'une partie des anciens cloîtres de l'abbaye de la Trinité de Vendôme.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître d'urgence [mot souligné] votre avis sur la situation légale de cette partie des cloîtres qui paraissent figurer sur la liste des monuments historiques.

Dans le cas où vous considèreriez que les constructions menacées de destruction ne seraient pas protégées par la loi du 30 mars 1887, vous voudriez bien me mettre à même de procéder sans retard à l'instruction d'une proposition de classement et m'adresser sans délais tous les renseignements nécessaires à cet effet [...].

Le temps assurément pressait.

Le 8 octobre (1906), M. le préfet de Loir-et-Cher adressait à M. le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts un extrait du procès-verbal de la commission départementale (alertée par M. Renault), chargée en vertu de la loi du 21 avril 1906, de dresser la liste des propriétés foncières dont la conservation pouvait avoir au point de vue artistique un intérêt général et demandait instamment que le Génie ne poursuive pas son projet de démolition. Il rappelait aussi qu'il avait déjà exprimé ce vœu auprès du ministre de la Guerre.

Mais devant la tournure des événements, le 5^e corps d'Armée du Génie, direction d'Orléans, cherchait maintenant à s'informer. Le 9 octobre [1906], le chef de bataillon Brachet demandait ainsi à l'architecte en chef des Monuments historiques de la région, M. Lucien Roy, des précisions concernant notamment le classement du cloître. En fait, cette lettre qui ne concernait pas directement M. Roy fut réexpédiée à M. Grenouillot, également architecte des Bâtiments historiques :

[...] Après de vaines recherches dans mes archives et dans les bureaux de la préfecture, j'ai acquis la conviction que vous étiez sans doute le seul à pouvoir me fournir de façon précise certains renseignements

dont j'ai besoin sur les monuments historiques de Vendôme.

À quelle époque a été classée l'église de la Trinité de Vendôme? Possédez-vous l'arrêté qui a promu ce classement et pourriez-vous m'en commenter le texte? Quel que soit ce texte, où s'arrêtent les limites du dit édifice en dedans desquelles les constructions doivent être considérées comme monuments historiques, ou mieux, car c'est là pour moi le point important, le cloître qui règne sur tout le pourtour de la cour intérieure de l'ancienne abbaye, contiguë à l'église et transformée depuis un siècle en quartier de cavalerie, doit-il être compris comme faisant partie du monument classé lui-même?

Pour moi, la négative ne fait pas de doute et le monument historique doit être limité à la grille établie par la ville en 1857 pour séparer la caserne de l'église; je serais cependant très désireux d'avoir la confirmation formelle de cette appréciation et comme cette indication m'est demandée d'urgence, je vous serais très reconnaissant de vouloir bien me l'adresser aussitôt qu'il vous sera possible [...].

De toute évidence, l'Armée, de sa propre autorité, excluait du classement les trois galeries qui l'intéressaient.

Sans tarder, M. Grenouillot qui ne connaissait apparemment pas la cour du cloître s'empressait de contacter M. le ministre des Beaux-Arts pour lui demander conseil. Dans un courrier de Blois en date du 12 octobre [1906], joignant la lettre qu'il venait de recevoir du chef de bataillon de Génie Brachet, il faisait part de son incompetence concernant plus spécialement le cloître :

[...] Je lui accuse réception de sa lettre et l'informe que je vous l'adresse en vous demandant des instructions. Je crois n'avoir aucune autre réponse à faire, au moins tant que vous ne m'y aurez pas autorisé.

Je ne connais pas la partie de l'ancien cloître de l'abbaye de la Trinité de Vendôme visée par la lettre. Elle doit être comprise dans le quartier de cavalerie et, pour la visiter, il faut sans doute une mission ou une autorisation spéciale de l'autorité militaire. Mais je connais d'autres parties des anciennes dépendances de l'abbaye qui ont une réelle valeur. Peut-être celles-là sont-elles intéressantes [...].

Ajoutant en post-scriptum : *Je fais toutefois savoir à M. le chef de bataillon que la liste de classement porte : « église, clocher, cloître et presbytère de la Trinité, sans délimitation ».*

Une conclusion qui ne fait pas l'unanimité

Le 17 octobre [1906], l'architecte chargé plus spécialement de la Trinité, M. Paul Boeswillwald, répondant au courrier du 6 octobre, apportait au sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, M. Dujardin-Beaumetz, les précisions souhaitées :

[...] Tout d'abord, je ferai remarquer que l'expression « d'anciens cloîtres » employée par le Président de la Société Archéologique dont vous m'avez communiqué la lettre, est impropre. Il n'y a qu'un cloître, le cloître étant un espace vide entouré de galeries couvertes et ajourées en cet espace.

À Vendôme, le cloître possède encore les galeries sur les quatre côtés de la cour. Celle adossée au bas-côté sud de l'église est séparée de la cour par une grille, les autres font partie du quartier de Cavalerie installé dans les bâtiments de l'abbaye, à l'exception de quelques travées du côté 'est' en retour de la galerie sud, travées qui longent le transept sud et la salle du chapitre servant aujourd'hui de sacristie.

La désignation de « l'église de la Trinité, clocher, cloître » telle qu'elle est portée sur la liste des monuments historiques, veut donc bien dire à mon avis, aussi bien celle qui attient [sic] à l'église que celles qui font partie des bâtiments du quartier de Cavalerie.

Si lors du classement, on avait pu faire une distinction, on aurait employé l'expression de galerie de cloître et non le terme général de cloître.

Il ne me paraît pas que les parties englobées dans le quartier de Cavalerie puissent échapper à la protection de la loi du 30 mars 1887. Si le service du département de la guerre a absolument besoin de modifier les dispositions du plan actuel des bâtiments du quartier, il faudrait donc obtenir le déclassement des galeries qu'il détient avant de procéder à tous travaux [...] (fig. 2).

On ne pouvait être plus clair ; d'après l'architecte Boeswillwald, les quatre galeries du cloître étaient bel et bien classées. Cela ne faisait aucun doute pour lui. Les Beaux-Arts étant maintenant renseignés, il ne restait plus qu'à essayer de convaincre le Génie militaire. Cette tentative fut faite dans un courrier du 25 octobre [1906] que le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts envoyait à M. Grenouillot, architecte, chargé d'en avertir Orléans :

À la date du 12 octobre 1906, vous m'avez transmis une lettre par laquelle le chef de bataillon Brachet, chef du Génie d'Orléans, vous prie de lui fournir divers renseignements relatifs au classement de l'ancien cloître de Vendôme.

Je vous prie de vouloir bien faire connaître à cet officier supérieur que l'édifice dont il s'agit est classé dans son intégralité au nombre des Monuments Historiques.

La liste des édifices classés mentionne en effet la désignation suivante : « église, clocher, cloître et presbytère ». Elle ne fait aucune distinction entre les parties du cloître comprises parmi les bâtiments du quartier de Cavalerie et celles qui atteignent à l'église de la Trinité [...].

Lors de la réunion du 8 novembre [1906] suivant, M. le secrétaire de la Société archéologique du Vendômois donnait lecture de la copie de la lettre que M. le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts venait d'adresser à M. Grenouillot, architecte départemental. Réponse

dans laquelle il était écrit que le cloître était classé dans son intégralité et qu'en conséquence, le chef du Génie militaire en avait été informé ; ce qui voulait dire évidemment que ce cloître pouvait et devait être préservé de toute transformation possible.

L'espoir renaissait au sein de la Société archéologique du Vendômois.

Mais, comme on pouvait s'y attendre, mis au courant par le chef du Génie d'Orléans, le ministre de la Guerre du premier gouvernement Clemenceau, le général Picquart (1906-1909), celui-là même qui défendit Dreyfus, déjà saisi des protestations du préfet et de la commission des sites de Loir-et-Cher, ne fut pas d'accord avec les conclusions de l'architecte Boeswillwald.

Ainsi, le 28 novembre [1906], le ministre Picquart, par l'intermédiaire de son secrétariat, informait-il les Beaux-Arts qu'il ne pouvait partager leur opinion au sujet du classement du cloître et, qu'à son avis, seule la partie nord, celle disposée entre les contreforts sud de l'abbaye et restituée à la ville en 1858 sur demande du conseil de Fabrique de la Trinité, devait être considérée comme inscrite sur la liste des édifices classés et que la mesure du classement ne pouvait dès lors s'appliquer aux trois autres galeries :

[...] J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne saurais partager cette opinion, laquelle ne peut résulter que d'une connaissance incomplète des faits.

La liste des monuments historiques qui fait suite au décret du 3 janvier 1889, fixant la procédure à suivre pour le classement de ces monuments, comprend, il est vrai, le cloître sans faire aucune distinction entre ses parties ; mais il y a lieu de remarquer que la partie nord du cloître attenante à l'église est la seule intéressante au point de vue de l'art, a été en 1858 distraite de la caserne et séparée d'elle par une grille ; c'est à cette seule partie qui ne dépend plus du service militaire que doit s'appliquer le classement dont aucun effet ne peut désormais s'exercer sur les bâtiments du quartier de cavalerie.

Je citerai, au surplus, comme preuve, le fait que le dit quartier ne figure pas sur l'état joint à la dépêche ministérielle du 28 janvier 1890, n° 1 731, adressée au Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, état qui énumère les bâtiments militaires visés dans la liste des monuments historiques avec l'indication, en regard de chacun d'eux, des parties devant être soumises au classement [...] (fig. 3).

Devant le parti pris par le ministre de la Guerre, le ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, le 4 décembre [1906], avec dossier complet et lettre du ministère des Armées à l'appui, très prudent, pria alors l'inspecteur général Grandjean de vouloir, à son tour, bien faire connaître son avis sur l'affaire et de rendre réponse dans le plus court délai.

C'est ce que ce dernier fit, le 17 décembre, d'une façon péremptoire :

Il n'y a pas lieu de répondre à la communication du ministre de la Guerre en date du 28 novembre. L'affaire doit être considérée comme close.

J'ai vu aujourd'hui, au ministère de la Guerre, M. le colonel Chevalier et M. le commandant Pagès, chargés du matériel à la direction du Génie. Des ordres ont été donnés dès la fin de novembre en vue de la démolition de la partie du cloître dont la conservation était demandée et dès à présent la démolition doit être accomplie.

Le service du Génie a toujours considéré que, depuis le jour où il s'est dessaisi de la partie du cloître attenante à l'église de la Trinité, le service des Beaux-Arts avait ipso facto renoncé au classement des autres galeries demeurées dans l'enceinte de la caserne.

Et on doit convenir que rien n'a été dit ni fait, à aucune époque, pour lui inspirer des doutes à ce sujet.

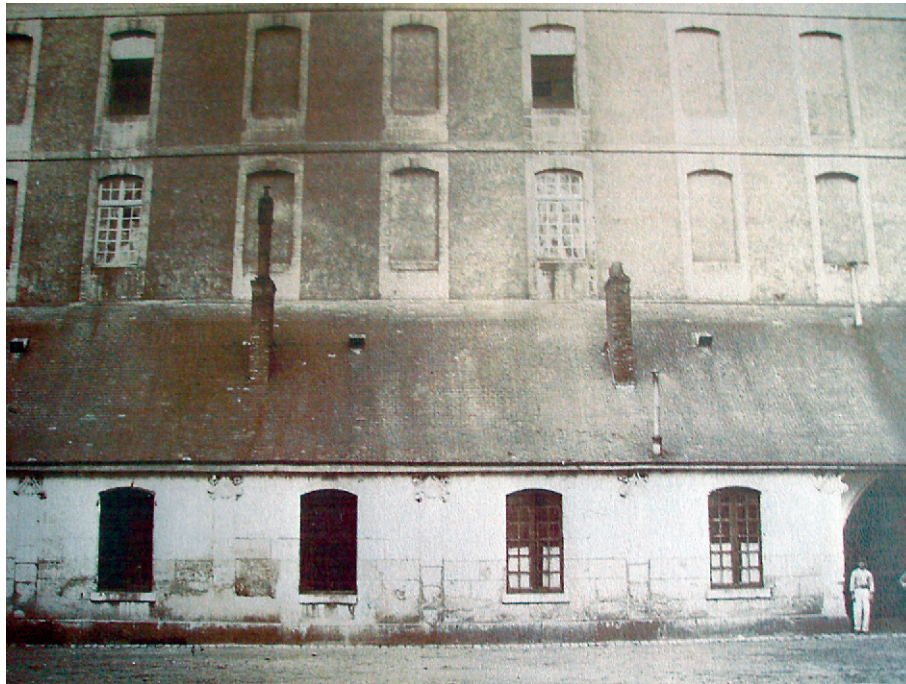


Fig. 2 : Galerie sud du cloître défigurée par l'Armée au XIX^e siècle (musée CPV, photo G. Rouiller, inv. 2758.2).



Fig. 3 : Galerie ouest du cloître au XIX^e siècle (musée CPV, photo G. Rouiller, inv. 2758.3).

Il n'y a qu'à faire une croix sur cette affaire. Toute réclamation serait vaine et toute protestation inopportune [...].

Pourtant des protestations de plus en plus pressantes s'élevèrent bientôt de tous côtés.

Quand les associations de défense du patrimoine et la Presse locale s'en mêlent

Le Touring-Club de France, fondé en 1890 pour propager le tourisme à travers le pays (autorisation ministérielle du 15 novembre 1890), placé sous le haut patronage de M. le Président de la République, allait à son tour s'insurger contre cette destruction. Ayant constitué, dès 1905, «un Comité des Sites et Monuments pittoresques pour la défense et la mise en valeur des beautés naturelles de la France», il avait alors fait appel, cette même année, au concours des sociétés locales susceptibles de s'intéresser à son entreprise. C'est ainsi, que le bureau de la Société archéologique, rentrant pleinement dans ces vues, avait désigné M. de Saint-Venant pour être le correspondant de ce comité. C'est pourquoi le Touring-Club suivait de près la sauvegarde du cloître.

Et le 19 décembre [1906], depuis son siège à Paris (65, avenue de la Grande Armée), son président Defert interpellait le ministère des Beaux-Arts, selon le vœu émis par le Comité des Sites et Monuments pittoresques de Loir-et-Cher :

[...] Ces bâtiments [le cloître] affectés au casernement du 20^e régiment de Chasseurs sont classés au rang des Monuments Historiques.

Ce cloître partiellement restitué en 1858 à l'église de la Trinité est l'un des plus beaux de la région. Malheureusement, une grande partie dont une salle capitulaire de toute beauté est encore englobée dans le quartier de cavalerie.

Des écuries et des cantines y ont été installées, défigurant les anciens bâtiments de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme. Il y aurait urgence à intervenir pour arrêter, avant leur exécution, les projets à ce moment à l'étude du Génie militaire [...] (fig. 4).

Néanmoins, malgré l'injonction catégorique de l'inspecteur Grandjean [du 17 décembre], le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts contactait à nouveau le ministre de la Guerre et le faisait savoir, dès le 29 décembre, dans une sorte de lettre-type au préfet de Loir-et-Cher et au président du Touring-Club de France :

[...] J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai prié M. le ministre de la Guerre de vouloir bien ajourner l'exécution de son projet jusqu'à la solution de la question relative à l'ensemble des édifices militaires classés, question actuellement à l'étude, et j'ai tout lieu de penser qu'elle sera résolue dans un délai rapproché [...].

Une partie de la population vendômoise, prenant conscience de ce qui se tramait maintenant, s'inquiétait à juste titre.

Le 3 janvier 1907, le journal *Le Patriote* reproduisit une lettre dans laquelle le président Raoul de Saint-Venant faisait le point :

[...] Projets déplorables sur les anciens cloîtres de la Trinité englobés aujourd'hui dans le quartier de cavalerie. Il s'agit tout simplement de les faire disparaître pour donner plus d'air à la cour intérieure qu'ils entourent. Cette cour est en effet assez humide, abritée du soleil par le grand bâtiment du quartier au midi, au nord par l'église, à l'est et à l'ouest par les autres bâtiments conventuels. En sorte que l'hiver, cette cour a tendance à se transformer en cloaque par temps de pluie ou de dégel. Le malheur est que le génie militaire dans la première moitié du XIX^e siècle a cru devoir fermer ces cloîtres, jusqu'alors à jour, pour les transformer en cantines, en magasins et en écuries. Il n'a réussi qu'à créer de vrais taudis et des caves obscures. Aujourd'hui, on décide d'évacuer les lieux et de transporter ailleurs ces magasins, ces écuries... Alors pourquoi ne les laisse-t-on pas debout en les rétablissant dans leur état primitif, c'est-à-dire en abattant ces horribles murs dont le but était de combler les vides entre chaque pilier-contrefort afin d'en faire des salles closes ? Or ces cloîtres sont classés parce qu'ils restent comme un spécimen assez grand des galeries des XV^e et XVI^e siècles [...].

Si l'article fit impression auprès des lecteurs, il laissa sans doute de marbre les responsables militaires.

À nouveau réunis dans l'urgence, le jeudi 10 janvier 1907, les membres du bureau de la Société archéologique étaient alors informés que toutes les démarches faites jusqu'à présent pour la conservation du cloître du quartier de cavalerie étaient restées vaines et que les démolitions étaient même déjà commencées. Ainsi, mis devant le fait accompli, le bureau, à court d'arguments, n'avait plus qu'à prier le conservateur du musée, M. Renault, de faire demander par l'intermédiaire de la municipalité, au Génie militaire, les pierres les plus intéressantes, comme les clés de voûte. Maigre consolation en vérité, mais c'est, bien sûr, ce qui sera fait.

Outre le Touring-Club de France, la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, par la plume de son secrétaire, le docteur Lesueur, depuis Blois, allait également se manifester auprès du ministère des Beaux-Arts.

Dans un premier courrier, en date du 7 janvier 1907, adressé directement au ministre, le docteur Lesueur, en soutien de la Société archéologique du Vendômois et tout en rappelant les différents organismes qui avaient déjà attiré son attention, s'inquiétait du projet éminent et, plus que jamais, à l'ordre du jour de la démolition du cloître :

[...] Il résulte de renseignements que j'ai tout lieu de croire autorisés que le Génie n'a pas abandonné son projet et qu'il se prépare à démolir. Il serait donc urgent [souligné dans le texte], si l'on ne veut se trouver en présence d'un fait accompli, de prendre des mesures immédiates pour empêcher la destruction de monuments qui sont protégés par la loi de 1887 [...] (fig. 5).

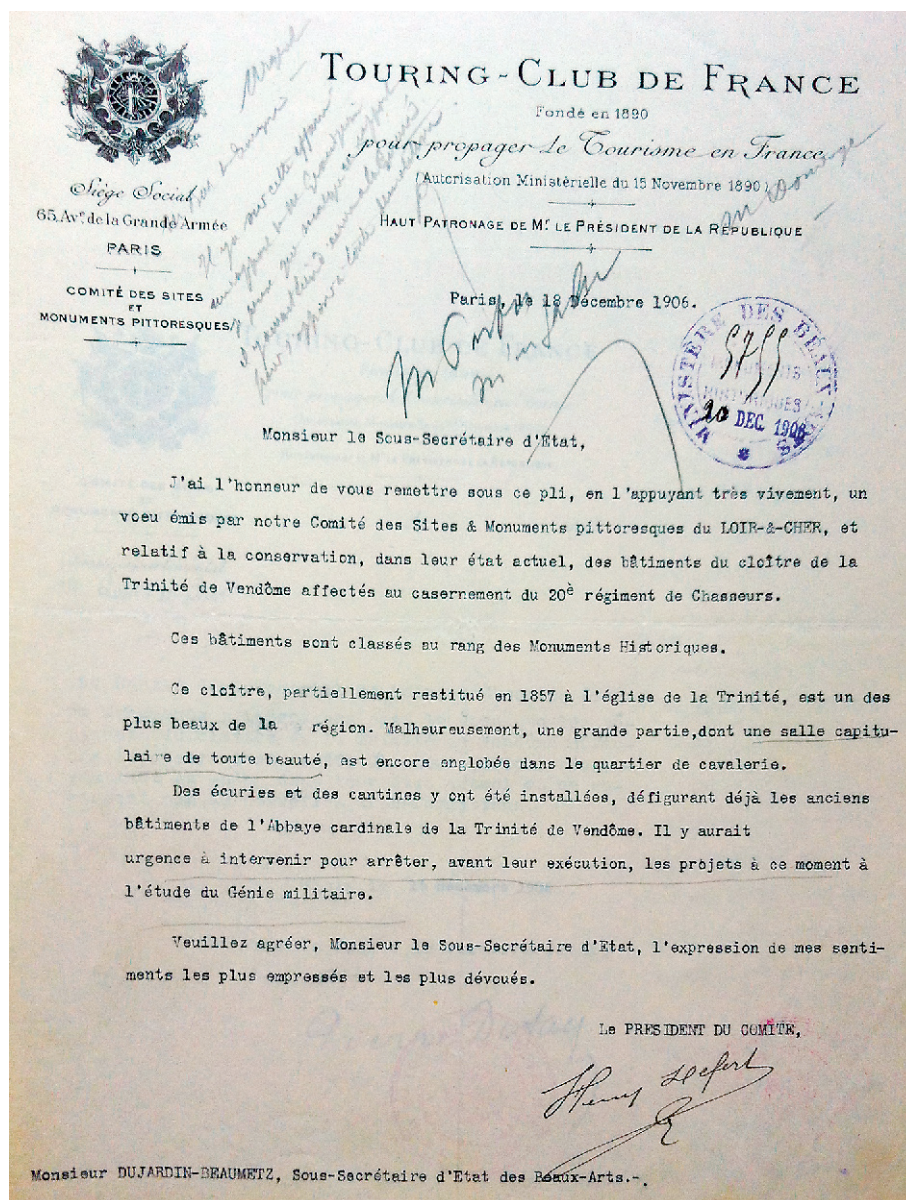


Fig. 4 : Lettre du Touring-Club de France aux Beaux-Arts (SDH, archives du Génie).

Quelques jours plus tard, le docteur Lesueur, informé lui aussi [le 12 janvier] par le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts que ses services avaient prié le ministre de la Guerre de bien vouloir ajourner son projet de démolition, insistait une fois de plus auprès de cette même administration sachant, cette fois, que plusieurs travées du cloître avaient été déjà abattues :

[...] M. de Saint-Venant, président de la Société Archéologique du Vendômois nous écrit que les travaux de démolition viennent d'être commencés et sont en cours d'exécution. Il serait donc très urgent [mot souligné] d'intervenir auprès de M. le ministre de la Guerre pour le prier de faire interrompre immédiatement les travaux en attendant une solution définitive à ce sujet [...].

Dans le même temps ou peut s'en faut, le 17 janvier (1907), Defert, le président du Touring-Club de France, s'en prenait sans ménagement au sous-secrétaire des Beaux-Arts :

[...] Alors que la solution de la question relative à l'ensemble des édifices militaires classés, question actuellement à l'étude, et que vous aviez tout lieu de penser que cette question serait résolue dans un délai rapproché, j'apprends aujourd'hui que les travaux de démolition sont commencés depuis plusieurs jours. Je crois devoir insister auprès de vous pour que vous veuillez bien faire urgence, auprès de M. le ministre de la Guerre, une nouvelle et pressante démarche pour qu'il donne sans retard l'ordre d'ajourner les travaux.

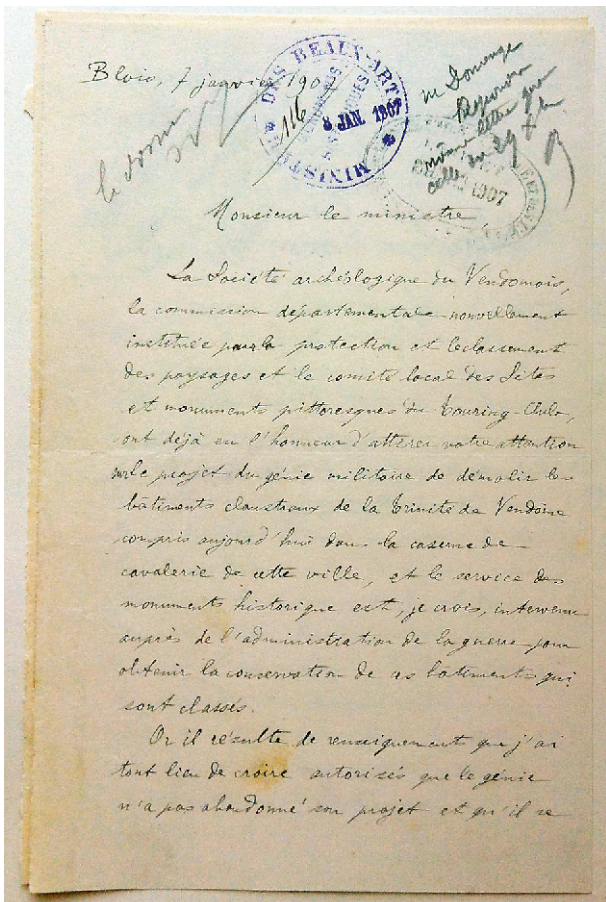


Fig. 5 : Lettre du docteur Lesueur aux Beaux-Arts (SDH, archives du Génie).

Il s'agit d'un monument classé que l'Administration des Beaux-Arts a le devoir de défendre, même contre une autre administration de l'État.

Il serait du plus déplorable effet qu'une administration publique, sous un prétexte quelconque, méconnaisse les obligations que le classement impose à tout propriétaire, quel qu'il soit.

Par le même courrier, j'écris à M. le ministre de la Guerre pour le prier de donner les instructions nécessaires en vue de l'ajournement des travaux [...].

Désormais, les échanges de courriers entre les différents protagonistes concernés par cette honteuse destruction se multiplièrent, interférant parfois, mais il était un peu tard.

Le 23 janvier [1907], le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts informait le Touring-Club de France, en réponse à son dernier courrier quelque peu acerbe [du 17 janvier], qu'à la suite d'un entretien qu'il avait eu avec M. le ministre de la Guerre, le général Picquart, celui-ci lui avait promis d'examiner sur l'heure s'il était encore possible d'arrêter les travaux de démolition commencés.

Le même jour, l'architecte des Monuments historiques, Paul Boeswillwald, interpellait le ministre des Beaux-Arts, lui rappelant qu'il avait bien prévenu le chef de bataillon Brachet du Génie d'Orléans, comme on lui avait demandé, à savoir : [...] *Qu'il n'était fait aucune distinction entre les parties du cloître comprises parmi les bâtiments du quartier de cavalerie et celles attenantes à l'église de la Trinité ; il m'en a accusé réception [...]*, et que, venant d'apprendre les premières destructions du cloître poussées activement par



Fig. 6 : Galerie 'est' du cloître au XIX^e siècle (musée CPV, photo G. Rouiller, inv. 2758.1).

l'administration de la Guerre, il était de son devoir de l'en avertir et de lui *faire connaître les dires de messieurs les présidents et l'acte qui se commet actuellement à Vendôme*.

Le lendemain [24 janvier], *Le Patriote* publiait la lettre du journaliste et écrivain André Hallays, très attaché au patrimoine français sur le plan national. Celui-ci rédigea, en effet, pendant de nombreuses années une chronique hebdomadaire dans le *Journal des Débats*, appelée «En flânant». Après avoir longuement rappelé l'histoire de la Trinité et de son architecture, l'auteur enchaînait :

[...] *Si l'église est classée, le monastère sert à loger un régiment de cavalerie. La galerie du cloître adossée à l'église a été arrachée à l'autorité militaire par un curé archéologue en 1857 [le curé Caille]. Mais les autres galeries, la salle capitulaire, la bibliothèque, le réfectoire ont été transformés, dégradés par le Génie militaire. Toutes ces architectures, si gracieuses, si fortes, ont été défigurées par toutes sortes d'apports et de faux planchers. Une petite chapelle contemporaine de la fondation de l'abbaye est divisée en plusieurs étages et contient des ateliers [la chapelle dite des abbés située au chevet de l'église]. On aperçoit encore derrière des cloisons les fines colonnettes de la salle capitulaire. Les anciens cloîtres ont été bouchés du côté de la cour intérieure et on a rétabli sous les galeries des écuries et des cantines (fig. 6).*

Et le journal de poursuivre :

La Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher (de Blois), la Société Archéologique du Vendômois, la nouvelle commission départementale pour la protection des paysages, le comité du Touring-Club, ont adressé d'énergiques protestations au ministère des Beaux-Arts. En ce qui concerne le cloître, ils invoquent la loi de 1887 qui déclare à Vendôme que l'église, le clocher, les cloîtres et le presbytère [le logis abbatial] sont classés. Pour la chapelle et la salle capitulaire, il est indispensable que les Beaux-Arts se décident à prendre un arrêté de classement. Le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts informe le directeur du Touring-Club qu'il a lui-même averti le ministre de la Guerre de bien vouloir ajourner l'exécution de son projet. Un arrêté de classement et tout sera réglé [...] Mais l'administration des Beaux-Arts est lente, l'administration militaire est expéditive.

En vain...

En effet, en dépit des vigoureuses protestations qui s'élevaient de toutes parts, le Génie militaire entreprit la démolition du cloître, dès ce mois de janvier [1907], et sans doute durant tout le mois de février, voire même un peu au-delà; une démolition fort discrète, à l'abri surtout de tous les regards. Les magnifiques galeries, quoique passablement mutilées par les hideuses transformations qu'elles subirent tout au long du XIX^e siècle, tombèrent ainsi sous les coups des pioches.

Sans trop connaître l'avancement des travaux de démolition, le 28 janvier, le sous-secrétaire des Beaux-Arts précisait encore au président du Touring-Club qu'il avait envoyé à Vendôme un inspecteur :

[...] *Avisé également de ce fait, j'avais immédiatement envoyé sur place un inspecteur général avec mission de me rendre compte de la situation et aussitôt après j'ai tenu à conférer personnellement à ce sujet avec M. le ministre de la Guerre.*

J'ai le plaisir de vous informer aujourd'hui qu'à la suite de notre entretien, M. le général Picquart a bien voulu me promettre d'examiner sur l'heure s'il était possible encore d'arrêter les travaux de démolition commencés [...].

Le 5 février [1907], le capitaine André Agel, officier d'ordonnance du ministre de la Guerre, grippé et absent du ministère depuis plusieurs jours, s'excusait auprès de l'inspecteur général [sans doute M. Grandjean?] de ne pas avoir donné suite à ses deux dernières lettres : *Si je puis savoir quelque chose au sujet du cloître de Vendôme, je m'empresserai de vous renseigner*. Et bien que débordé de travail, il pensait toutefois pouvoir le revoir prochainement au ministère des Beaux-Arts, gardant d'ailleurs un excellent souvenir de leur précédent rencontre.

Le 18 février, le capitaine Agel renouvelait ses excuses auprès, cette fois, du chef de bureau des Monuments historiques, M. Berr de Turique :

[...] *Souffrant et victime de l'inévitable grippe, je n'ai pu vous communiquer plus tôt le dit dossier. Mais je me tiens à votre entière disposition soit par lettre, soit en personne ; j'irai aux Beaux-Arts si vous le jugez utile [...]. Les services locaux et la Direction du Génie au ministère font, concernant cette affaire, des propositions que je ne peux soumettre au ministre avant d'avoir votre avis sur le sujet... Vous jugerez vous-même s'il convient de soumettre le dossier en la forme actuelle à M. le sous-secrétaire des Beaux-Arts ou si des modifications s'imposent au préalable [...].*

L'absence pour cause de grippe de l'adjoint du général Picquart n'arrangea assurément pas la situation et ne fit que retarder la transmission d'un tel dossier, si sensible et d'une extrême urgence.

À une date non précisée mais vraisemblablement en ce début février, le commandant Pagès [du Génie] faisait connaître à l'inspecteur général Grandjean que les travaux de démolition avaient été suspendus (mais que la moitié du cloître était déjà détruite) et... ne pouvaient que continuer. En signe de conciliation, la direction du Génie devait d'ailleurs proposer de reporter les piliers extérieurs contre la façade intérieure de façon à rappeler l'aspect du monument, en accord avec un représentant des Monuments historiques s'entend.

Suite au précédent courrier, l'inspecteur Grandjean avertissait à son tour, le 19 février, le sous-secrétaire des Beaux-Arts, M. Dujardin-Beaumetz :

L'administration de la Guerre a dû vous transmettre dans la journée le dossier [...]. Au point où en sont les choses, c'est-à-dire après que l'autorité militaire a déjà

détruit plusieurs travées des trois galeries du cloître, il semble à peu près impossible de sauvegarder, même de laisser debout, ce qui subsiste. Néanmoins, certaines mesures sont peut-être susceptibles de limiter ou d'atténuer cette destruction.

Mais M. l'inspecteur général Boeswillwald à qui l'église de la Trinité est depuis longtemps confiée est seul à même de déterminer, après une visite sur les lieux, quelles sont à cet égard les dispositions à adopter.

Je lui fais connaître l'entretien que j'ai eu avec vous et le vif désir que vous avez manifesté de voir la survie des monuments historiques [...].

Un premier rapport et un semblant de conciliation

Dans une lettre toujours datée du 19 février [1907], le chef de bureau des Monuments historiques, M. Berr de Turique, prévenait le capitaine Agel [adjoint au ministre de la Guerre] que M. Dujardin-Beaumetz [des Beaux-Arts] allait donner ordre à M. Boeswillwald de se rendre dès que possible à Vendôme en vue d'examiner, d'accord avec les représentants locaux de l'autorité militaire, les mesures à prendre pour assurer la conservation des parties encore existantes de ce cloître.

Et de compléter : [...] Dès que M. Boeswillwald aura adressé son rapport au sous-secrétaire d'État, je m'empresse de vous en envoyer copie, avec ses observations personnelles, s'il y a lieu. Comme avant son départ pour Vendôme, M. Boeswillwald aura certainement besoin de consulter le dossier, je vous demande la permission de le garder encore quelque temps par devers moi.

J'ajoute mon capitaine, pour passer de cette question spéciale de Vendôme à la question générale de tous les édifices militaires classés, que le sous-secrétaire d'État tient beaucoup à ce que nous arrivions à un prompt règlement de toutes les questions suivantes [...].

Le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, le 20 février, pria ainsi l'inspecteur Boeswillwald de se rendre d'urgence à Vendôme, de prendre connaissance du dossier qu'il tenait à sa disposition, de lui adresser, à son retour, un rapport circonstancié sur « l'affaire » et, au besoin, de venir l'en entretenir personnellement.

Le jour même, M. Boeswillwald informait le colonel directeur du Génie du 5^e corps à Orléans de sa visite et lui demandait de bien vouloir prier un officier de son service de le représenter à Vendôme ce jour-là afin d'arriver à un accord sur la conservation possible des restes du cloître englobés dans le quartier de cavalerie.

Le 25 février suivant, l'inspecteur général Boeswillwald, de retour de Vendôme, envoyait son rapport au sous-secrétaire des Beaux-Arts :

Conformément à votre dépêche du 20 février m'invitant à me rendre à Vendôme pour examiner l'état dans

lequel se trouvaient les restes du cloître de l'abbaye, j'ai pu rencontrer sur place [le 23 février] le colonel directeur du Génie du 5^e corps chargé de la direction des travaux entrepris au dit quartier.

Le cloître de l'ancienne abbaye s'étend sur les quatre côtés d'une cour, adossé pour trois d'entre eux aux bâtiments construits au XVIII^e siècle et pour le quatrième, celui sud au bas-côté de l'église de la Trinité, ce dernier séparé de la cour par une grille.

Lors de l'installation du quartier de cavalerie dans les bâtiments abbatiaux, époque à laquelle il n'était pas encore question de conservation de monuments au point de vue de l'intérêt artistique ou archéologique qu'ils pouvaient présenter, on avait supprimé les arcatures et réseaux qui remplissaient les arcades du cloître ; celles-ci avaient été fermées en maçonnerie avec fenêtres ordinaires de façon à utiliser l'espace couvert qu'offraient les galeries [...]. À part celle jointe au bas-côté de l'église, ces galeries n'offrent qu'un aspect sans intérêt telles qu'elles se présentent aujourd'hui et ce n'est pas le dégagement des arcades qui en augmenterait l'apparence étant données les suppressions faites autrefois dans les moulurations des arcs et des arcatures portant réseaux.

Toutefois, on pourrait rappeler la forme de l'extérieur en reportant contre les murs des bâtiments les contreforts saillants à l'intersection des formerets encore visibles et maintenus.

Il existe du côté C [bâtiment 'est'] une salle voûtée [la salle capitulaire] qui compte deux travées doubles et qui va devenir une cantine ; quoique modifiée au XVIII^e siècle et plus tard par l'établissement du passage qui traverse le bâtiment C pour faire communiquer deux cours, cette salle est intéressante dans ce qui en subsiste.

Il serait quand même possible et utile de conserver la travée simple à l'extrémité du bâtiment C en retour sur celui appelé A [bâtiment sud Régence] – cette travée se trouvant au départ de l'escalier qui monte au premier étage du bâtiment C lui servirait de porche [c'est l'entrée actuelle du musée de la Ville].

Telles sont, Monsieur, les observations que j'ai notées sur l'état actuel des galeries englobées dans le quartier de cavalerie et sur leur valeur architecturale.

Plus d'un mois après, le 26 février [1907], en réponse à sa lettre du 23 janvier dernier, le président Henri Defert, du Touring-Club de France, remerciait vivement le sous-secrétaire des Beaux-Arts pour les démarches qu'il avait faites en vue d'assurer la conservation du monument et lui demandait si M. le ministre de la Guerre avait pris une décision conforme au vœu souhaité.

Mais, en un mois, la destruction du cloître avait passablement progressé, bien que parfois momentanément interrompue ; le comité de défense du Touring-Club semblait l'ignorer.

Le 28 février [1907], le journal *Le Patriote* publiait encore une lettre ouverte à M. le colonel du Génie militaire à Orléans. Signée sous le pseudonyme : Louis de

Crevant – en référence au 32^e abbé de la Trinité (1487/1522) qui avait, entres autres, restauré ce cloître – l’auteur, un brin lyrique, usant de sensibilité, de sous-entendus et de mordant, n’obtiendra, hélas, rien de plus :

[...] *Depuis la dernière visite que vous avez faite au quartier de cavalerie de Vendôme, samedi dernier, une fâcheuse nouvelle circule. Il paraît que la démolition des cloîtres serait reprise et que seul le côté adossé à l’église serait préservé jusqu’à nouvel ordre. Est-il temps encore de demander grâce et de vous dire qu’on a déjà trop fait, de vous prier d’épargner ce qui reste d’un monument qui tient à toute notre histoire ? Songez Colonel qu’il n’est en France de plus beau nom que celui de Vendôme, que nous sommes fiers de notre ville et que chaque coup de pioche porté par vos ouvriers aux cloîtres de l’abbaye retentit douloureusement dans le cœur de tous les Vendômois. Oserai-je vous dire que vous n’avez pas le droit de mutiler le patrimoine d’art et de gloire d’une ville ? Que vous n’avez pas non plus le droit d’enlever à son commerce l’appoint fourni par les touristes qui viennent de loin admirer ce qui demain n’existera plus et qu’il vous serait facile d’épargner.*

N’alléguez pas je ne sais quelle question d’insalubrité. Il est facile de rendre les cloîtres salubres en abattant les murs qui les aveuglent, en les rendant à leur rôle primitif de promenoir. Leur démolition n’enlèvera ni un pouce d’ombre à la cour, ni un grain de salpêtre à des murs vieux de tant de siècles.

Si vous voyiez le défilé des habitants de Vendôme devant les lamentables débris qui gisent dans la cour du musée [jardin de l’actuelle bibliothèque, rue Poterie], vous arrêteriez, j’en suis sûr, la besogne de destruction ; vous rassureriez une ville qui déjà n’est plus seulement émue, mais irritée. Et vous ne laisseriez pas s’accréditer, ici, cette absurde légende, que le Génie militaire n’a pas plus souci des populations que de l’esthétique des monuments.

Allons colonel, un bon mouvement pour l’honneur de l’armée.

Le 1^{er} mars [1907], le sous-secrétaire d’État des Beaux-Arts rendait compte au ministre de la Guerre de la visite faite à Vendôme, le 23 février dernier, par l’inspecteur Boeswillwald.

Puis il concluait : [...] *Il résulte que si la démolition de ces galeries doit faciliter l’exécution du projet de modification du casernement, l’état des constructions de ce cloître, dans les parties où il existe, quoique mutilé dans ses détails, est encore capable de longue durée.*

J’estime donc qu’il y a lieu de rechercher tous les moyens de sauvegarder ces restes et je suis tout disposé à proposer à M. le ministre [des Beaux-Arts] d’ouvrir le crédit que pourra entraîner la dépense à laquelle cette conservation donnera lieu [...].

En réponse au courrier précédent, le ministre de la Guerre Picquart, le 29 mars, au reçu du rapport de la direction du Génie, informait le sous-secrétaire d’État que l’accord le plus complet s’était fait sur place entre

le colonel Directeur du Génie d’Orléans et M. Boeswillwald au sujet des mesures à prendre pour assurer la conservation de certains restes de ce cloître.

Et d’ajouter : *Je suis particulièrement heureux de cette entente qui permet de mettre fin aux difficultés soulevées [...]. Et par courrier de ce jour, je donne des instructions pour que les travaux d’amélioration du quartier de Vendôme qui ont été suspendus provisoirement à la suite de la démarche que vous avez bien voulu faire auprès de moi, soient poursuivis sous la condition de réaliser les dispositions prévues de concert entre les deux représentants de nos deux Administrations, en tenant compte des indications de détails complémentaires qui pourront être données par M. l’inspecteur général Boeswillwald.*

Il serait entendu que, comme vous le proposez, la dépense nécessitée par la conservation des restes dont il s’agit, dépense dont je vous ferai connaître en temps voulu le montant, serait remboursée à mon Département par le budget des Beaux-Arts.

Le 3 juin [1907], le ministre de la Guerre, après avoir évalué la dépense nécessaire à la conservation des restes du cloître à 3 500 f, confirmait au sous-secrétaire d’État, que cette somme venait d’être effectivement allouée au service du Génie, à titre d’avance au budget des Beaux-Arts.

[...] *Et je vous serai, par suite, très obligé de vouloir bien faire mettre en réserve, sur les crédits dont dispose votre administration, au titre du présent exercice, pareille somme de 3 500 f pour être remboursée, le moment venu, au budget de la Guerre [...].*

Puis, le 15 juin, le sous-secrétaire d’État des Beaux-Arts, avertissait à son tour M. Boeswillwald qu’une somme de 3 500 f venait d’être allouée au service local du Génie en vue des travaux nécessaires pour assurer la conservation des restes du cloître. Mais il voulait aussi savoir si, dans l’entente intervenue entre le dit inspecteur général et le service du Génie, il avait bien été décidé que les travaux seraient exécutés par les militaires.

En juin [1907], la démolition du cloître était achevée. La somme de 3 500 f, évaluée par le ministère de la Guerre et généreusement « attribuée » par l’administration des Beaux-Arts, devait s’appliquer aux travaux suggérés par l’inspecteur Boeswillwald [voir son rapport du 25 février] et à la restauration des trois travées miraculeusement conservées aux angles nord-ouest, nord-est et sud-est de la cour et que l’on peut encore contempler aujourd’hui.

Le temps... des explications

Curieusement, c’est seulement le 1^{er} août [1907], alors que le cloître était définitivement arasé, que le général Picquart, ministre de la Guerre, écrivant au sous-secrétaire des Beaux-Arts, le gratifiant d’un :

« Mon cher collègue et ami », faisait part de son indignation :

Je suis navré ! Je viens de parcourir le dossier relatif au cloître de Vendôme dont j'ai essayé vainement d'arrêter la destruction. M. Boeswillwald votre inspecteur a consenti à des mutilations et à des réfections qui me désespèrent et que naturellement mon Administration a proposées avec joie.

Je ne puis vous dire à quel point je suis affecté de ce vandalisme. Il est malheureusement trop tard pour revenir sur ce qui a été fait, mais je ne puis m'empêcher de vous dire combien cela m'attriste. Bien cordialement à vous (fig. 7).

Si le temps des protestations était maintenant passé, le temps des explications, voire celui de se rejeter les responsabilités étaient, eux, venus. Le ministre de la Guerre reniait maintenant les initiatives prises par ses propres services.

Tout naturellement, le sous-secrétaire des Beaux-Arts, suite « aux regrets » de son « ami » Picquart, se retournait, le 7 août, vers l'architecte des Monuments historiques Boeswillwald :

Je suis avisé par M. le ministre de la Guerre que les travaux récemment exécutés au cloître de la Trinité de Vendôme auraient eu pour résultat la mutilation de cet édifice. Comme vous avez dû, ainsi que je vous en ai

donné mission, vous concerter avec le service local du Génie en vue de la conservation de ce cloître, je vous serai très obligé de me fournir d'urgence des explications au sujet du fait signalé par M. le ministre de la Guerre [...].

Invité donc à se rendre de nouveau à Vendôme, afin d'examiner de quelle façon ces travaux avaient été exécutés par le Génie, l'architecte Boeswillwald, dès le 14 août, adressait au sous-secrétaire d'État un second rapport :

Pour répondre effectivement à votre demande, je me suis rendu à Vendôme et j'ai constaté que les galeries du cloître englobées dans le quartier de cavalerie étaient déposées, que les arcs engagés dans les bâtiments du XVIII^e siècle avaient été conservés ainsi que la partie voûtée située à l'angle rentrant des bâtiments 'est' et sud formant abri à l'arrivée de l'escalier [du musée] qui dessert ces mêmes bâtiments, que les contreforts étaient reportés en saillie des bâtiments à l'intersection des arcs ; en réalité l'exécution des observations que j'avais faites lors de ma première visite (en février 1907) en donnant suite au projet de modification du casernement approuvé par le ministère de la Guerre, observations que j'avais consignées dans mon rapport.

[...] En résumé, il me semble qu'il aurait fallu, dès le commencement, provoquer une demande de classement si l'on se plaçait au point de vue d'admettre l'ensemble du cloître classé ; à la suite de cette demande, si elle avait été repoussée par la commission, demander un nouveau projet, toutes questions qui n'étaient pas basées sur des assises bien établies.

Je n'ai donc pas eu à m'occuper de l'affaire depuis mon rapport déposé, aucune autre communication officielle ne m'ayant été faite, me faisant connaître une nouvelle étude de la question. Toujours selon M. Boeswillwald, depuis l'époque où les bâtiments du cloître avaient été affectés à un casernement de troupe, l'autorité militaire avait toujours usé des galeries comme d'une propriété non grevée de la servitude établie sur les monuments classés, que du reste les faces extérieures des galeries n'avaient rien conservé de leur aspect primitif, que ces galeries avaient été appropriées à des services variés et que ce qui en résultait ne présentait qu'un intérêt de date [...].

Passé ce mois d'août [1907], le bureau des Monuments historiques ne fut plus saisi de « l'affaire », sauf par une lettre du 21 septembre suivant par laquelle le ministre de la guerre informait le sous-secrétaire des Beaux-Arts qu'il avait autorisé la Société archéologique du Vendômois et le conservateur de cette ville, M. Renault, à choisir, dans le cloître du quartier de cavalerie, pour les transporter dans « leurs musées », les fragments les plus remarquables, notamment les clés de voûte.

Des instructions spéciales furent même données au service local du Génie pour que toute latitude soit laissée dans ce choix.

Cette décision fut pleinement approuvée par l'inspecteur Boeswillwald puisqu'elle assurait la conservation

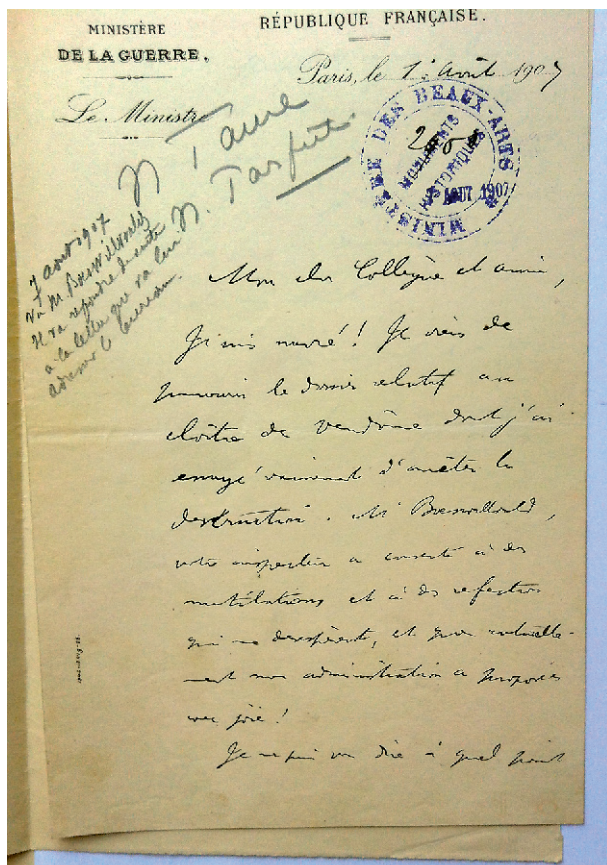


Fig. 7 : Lettre du général Picquart aux Beaux-Arts (SDH, archives du Génie).

de vestiges intéressants et le 1^{er} octobre, ce dernier le signifiait aux Beaux-Arts :

[...] *Je suis tout à fait d'avis que ces fragments soient transportés au musée – il n'y a d'ailleurs que les clefs de voûte qui présentent des parties sculptées dans lesquelles des armoiries fournissent les dates de construction [...].*

En conclusion

Aucun argument n'avait pu faire fléchir le Génie d'Orléans. Les très nombreux courriers échangés sans véritable conviction, entre le ministère de la Guerre et celui des Beaux-Arts, peut-être pas toujours en temps voulu, étaient restés sans effet, et ceux des associations de défense du patrimoine, plus insistants, sans suite. Le cloître fut détruit aux trois quarts et le soleil ne pénétra pas davantage dans la cour pour l'assainir. Les Vendômois, eux, n'eurent que leurs yeux pour pleurer (fig. 8).

Comme pour résumer et clore cette scandaleuse destruction, le journaliste André Hallays, alerté par le docteur Lesueur, très critique, écrivait, en cet été 1907, dans une de ses rubriques « En flânant », publiée dans le *Journal des Débats* :

On nous accuse parfois d'être injuste pour l'administration des Beaux-Arts et de méconnaître son zèle à défendre les monuments menacés. Méditez cette histoire édifiante.

L'hiver dernier, on apprenait que l'autorité militaire avait commencé les démolitions du cloître de la Trinité

de Vendôme, qui se trouve dépendre d'un quartier de cavalerie. Les Sociétés archéologiques du département et le Touring-Club protestaient à l'envie. Là-dessus, M. Dujardin-Beaumetz [sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts] faisait annonce par tous les journaux qu'il s'était en personne transporté au ministère de la Guerre, que le général Picquart avait envoyé un officier d'ordonnance à Vendôme, que les travaux étaient arrêtés et que l'on conservait du cloître tout ce que l'on n'avait pas encore eu le temps de démolir.

Tout le monde félicite M. Dujardin-Beaumetz. Quelques mois passent et l'on constate que les travaux sont repris. Un jour, quelqu'un qui passe par Vendôme s'aperçoit que les toitures qui couvraient les galeries du cloître ont disparu. On informe le préfet qui informe le ministre. Trop tard : il ne reste plus rien de toute la partie du cloître comprise dans le quartier de cavalerie.

M. le docteur Lesueur, de Blois, qui me communique cette surprenante nouvelle, y joint ces réflexions qui me paraissent extrêmement justes : « Je n'ai pas besoin de vous montrer la gravité du fait. Lors des premières démolitions, les responsabilités incombaient, a-t-on dit, à un certain colonel du génie qui aurait agi de sa propre autorité, et, dès que le ministère avait été informé que les démolitions étaient commencées, ordre avait été donné de les interrompre. Il était déjà excessif que pareil fait ait pu se produire alors que l'administration du Génie et le ministère des Beaux-Arts avaient été prévenus par nous plusieurs semaines à l'avance de l'illégalité de cette démolition. Mais, depuis, le ministère de la Guerre et le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts ont été saisis de la question. Des promesses



Fig. 8 : Après démolition des trois galeries du cloître (coll. part.).

formelles nous ont été faites. L'administration de la Guerre et celle des Beaux-Arts (le sous-secrétaire d'État lui-même me l'a écrit) se sont concertés pour étudier la solution à prendre.

C'est donc après réflexion et entente que deux ministères ont délibérément résolu de violer la loi et de démolir un monument historique classé (fig. 9 et 10).

Désaccord au sein de la Société Archéologique

Impuissante, la Société archéologique, pour marquer le coup, n'eut d'autre recours que de faire adopter, lors de son assemblée générale du 17 octobre [1907], un vote de protestation contre cette démolition.



Fig. 9 : Après démolition de la galerie 'est' du cloître (coll. part.).



Fig. 10 : Les trois arcades de l'ancienne salle capitulaire de la Trinité (coll. part.).



Fig. 11 : La cour du cloître, aile ouest, de nos jours (coll. part.).



Fig. 12 : La cour du cloître, aile 'est' et la salle capitulaire, de nos jours (coll. part.).



Fig. 13 : La cour du cloître, entrée du musée (coll. part.).

Un mois plus tard, lors de la réunion du jeudi 14 novembre, M. de Saint-Venant informait le bureau qu'à la suite du vote protestataire, il avait reçu, dès le lendemain, de M. Renault (lui-même en parfait accord avec la conclusion précédente du docteur Lesueur), la forme écrite de cette protestation et qu'en attendant la présente réunion, il avait soumis ce texte au secrétaire M. Bonhoure. Mais ce dernier, faisant les plus expresses réserves concernant les dernières lignes, à savoir : *L'administration des Beaux-Arts, saisie de la question, a paraît-il, laissé faire l'administration militaire* et croyant répondre au désir de tous, insista surtout sur le fait que, s'il avait eu nettement conscience de prendre part à un vote de protestation, il n'avait jamais pensé souscrire, en revanche, à une contestation où deux ministres étaient mis en cause. Et n'imaginait pas davantage que l'assemblée du 17 octobre avait eu, en émettant le vote, d'autre intention que la sienne. Cette manière de voir étant partagée par la plupart des membres présents, le bureau décida que le vote en question n'aurait d'autres suites que son insertion au prochain bulletin, sans toutefois publier la motion complète de M. Renault. Mais celui-ci ayant eu connaissance des réticences exprimées par le secrétaire et certains de ses collègues, sans doute vexé, s'empressa d'indiquer, le retrait pur et simple de son texte. Sur proposition de M. Letessier, autre membre, il fut toutefois décidé que le numéro de ce bulletin, malgré la suppression de la dernière phrase, serait envoyé au président du Touring-Club de France (fig. 11).

Le jeudi 12 décembre [1907], le bureau reprenait la discussion relative au vote émis à la dernière assemblée générale [17 octobre] et, en l'absence de la motion écrite de M. Renault, chargeait alors M. l'abbé Plat de la rédaction d'une nouvelle note à paraître sur une page spéciale en tête du prochain bulletin. Ce qui fut fait en première page du bulletin du 4^e trimestre 1907 :

Tous les Vendômois connaissent et regrettent la destruction de la majeure partie des anciens cloîtres de la Trinité, opérée cette année par le Génie militaire.

La Société Archéologique qui, par l'intermédiaire de plusieurs de ses membres, avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher un acte si déplorable, dans son Assemblée générale du 17 octobre dernier, sur la motion de M. G. Renault, a adopté à l'unanimité un ordre du jour de protestation contre la démolition d'un monument historique classé.

Et afin que cette prestation ne puisse pas passer inaperçue, le Bureau a décidé que la présente note paraîtrait sur une page spéciale en tête de ce bulletin.

Non seulement la destruction des galeries du cloître de l'abbaye était, depuis près d'un an, effective et irrémédiable, mais un profond désaccord ayant pour origine la conservation de ces mêmes galeries se manifestait maintenant au sein de la Société archéologique, plus spécialement entre le secrétaire et le conservateur du musée (fig. 12).

À la suite de quoi, lors de la séance du jeudi 6 février 1908, M. de Saint-Venant donnait lecture de la lettre de démission de M. Renault :

Monsieur le Président,

Les incidents récents relatifs à ma motion contre la démolition des cloîtres de la Trinité et leur répercussion dans les actes de la Société, en m'humiliant vis-à-vis de tous mes collègues, me créent l'obligation stricte, mais pénible, de résilier mes fonctions que, depuis dix-huit années consécutives, j'étais heureux de remplir.

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous demander ma démission de Membre du Bureau de la Société Archéologique. Si vous le désirez, je continuerai, comme par le passé, à faire la description sommaire des objets entrés au Musée, lors des séances générales de la Société.

J'ai l'honneur [...] G. Renault, Vendôme ce 9 janvier 1908.

Les membres du bureau furent unanimes pour exprimer à M. Renault le regret que leur causait sa résolution, en espérant tous qu'à l'avenir il puisse encore les aider de ses lumières pour la bonne gestion de la société et du musée si nettement liés.

Enfin, dans la réunion du Bureau du jeudi 2 avril 1908, en l'absence cette fois du conservateur, une dernière surprise attendait encore les membres présents : les cloîtres démolis n'auraient pas été inscrits au classement des Monuments historiques (fig. 13).

En effet, suivant les informations du Touring-Club adressées au président de la Société archéologique, il résultait que les trois galeries qui faisaient partie du quartier de cavalerie et qui appartenaient à la Guerre n'étaient, en fait, pas classées ; seule la galerie nord dépendante de l'église devant l'être.

Mais ici, la destruction partielle du cloître de la Trinité étant consommée depuis quatorze mois et irréversible, la plus grande prudence resta de mise et aucune suite ne semble avoir été donnée à cette dernière assertion. « L'affaire » était définitivement close sans savoir vraiment qui, de l'Armée, sous couvert du ministre de la Guerre, qui, des inspecteurs des Monuments historiques, du ministère des Beaux-Arts ou des associations de défense, avaient eu réellement raison.

Sources

Presse locale : *Le Patriote*, extrait du *Journal des Débats*.

Registre de délibérations du Conseil d'Administration de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, années 1894-1913.

Archives du Génie (SHD) rapportées par Gérard Ermisse et aimablement mises à ma disposition.

Iconographie : Service Historique de la Défense, archives du Génie (SHD), musée de la Communauté du Pays Vendômois (musée CPV), collection particulière. Remerciements à Gaël Simon et à Gérard Ermisse.